



## Comment rendre un objet qui ne m'appartient pas ?

Par **natalya**, le **20/10/2016** à **10:54**

Bonjour,

J'aimerais un renseignement voici ma question :

Une personne X m'a prêté un tableau d'une certaine valeur il y a plusieurs années. Je voudrais m'en débarrasser mais je n'ai pas l'adresse de X pour lui renvoyer.

Comme je n'ai pas envie qu'on sonne à ma porte un jour pour me réclamer X euros, je voudrais savoir ce que je peux faire. Je n'ai pas les moyens de faire appel à un avocat ou un notaire. On m'a dit que je pouvais le déposer en gendarmerie, c'est possible ?

Merci d'avance pour vos réponses  
Natalya

Par **Visiteur**, le **20/10/2016** à **11:23**

Bonjour,

En espérant que la gendarmerie acceptera ce dépôt?, mais elle peut aussi retrouver l'adresse de X. En attendant, voyez aussi avec votre assureur, en cas de vol ou de destruction accidentelle.

Par **Tisuisse**, le **20/10/2016** à **15:18**

Bonjour natalya,

Au moment du dépôt du tableau chez vous, y a-t-il eu un écrit comme quoi la personne vous confiait ce bien ? S'il n'y a rien, comme "en matière de bien meuble possession vaut titre", ce tableau est sensé vous appartenir et vous en faites ce que vous voulez.

Par **natalya**, le **20/10/2016** à **15:34**

Bonjour Tisuisse,

Il n'y a pas eu d'écrit. Oui mais si la personne X m'accuse un jour de lui avoir volé par exemple, que se passe t-il ?

Par **Tisuisse**, le **20/10/2016** à **15:43**

Il lui faudra prouver que, vous, vous avez volé ce tableau et après toutes ces années les juges se demanderont pourquoi elle a attendu si longtemps avant de faire quoi que ce soit.

Par **natalya**, le **20/10/2016** à **15:48**

d'accord, merci pour vos réponses